

4. c) Amendement à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Cavtat, 4 juin 2004

ENTRÉE EN VIGUEUR:	23 octobre 2017, conformément au paragraphe 4 de l'article 14 de la Convention qui se lit comme suit : "Les Amendements à la Convention susmentionnée adoptés conformément au paragraphe 3 du présent Article sont soumis par le Dépositaire à toutes les Parties aux fins de ratification, d'approbation ou d'acceptation. Ils entrent en vigueur à l'égard des Parties qui les ont ratifiés, approuvés ou acceptés le quatre-vingt-dixième jour suivant la réception par le Dépositaire de la notification de leur ratification, approbation ou acceptation par les trois quarts au moins de ces Parties. Par la suite, ils entrent en vigueur à l'égard de toute autre Partie le quatre-vingt-dixième jour suivant le dépôt par cette Partie de son instrument de ratification, d'approbation ou d'acceptation des amendements".
ENREGISTREMENT:	23 octobre 2017, No 34028.
ÉTAT:	Parties: 37.
TEXTE:	Nations Unies, <i>Recueil des Traités</i> , vol. 3208. Notification dépositaire C.N.1143.2004.TREATIES-1 du 8 novembre 2004 (Adoption d'un amendement. C.N.953.2016.TREATIES-XXVII.4.c du 16 janvier 2017 (Proposition de corrections à l'amendement) et C.N.245.2017.TREATIES-XXVII.4.c du 21 avril 2017 (Corrections).

Note: À la troisième réunion des Parties à la Convention susmentionnée, tenue à Cavtat, Croatie, du 1er au 4 juin 2004, les Parties ont adopté (Décision III/7), conformément à la procédure énoncée au paragraphe 3 de l'article 14 de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, le deuxième Amendement à ladite Convention qui figure à l'Annexe VII du rapport de la Troisième Réunion des Parties.

<i>Participant</i>	<i>Ratification, Approbation(AA), Acceptation(A)</i>	<i>Participant</i>	<i>Ratification, Approbation(AA), Acceptation(A)</i>
Albanie.....	12 mai 2006 A	Luxembourg.....	4 mai 2007
Allemagne.....	22 févr 2007	Macédoine du Nord	9 sept 2025
Autriche	14 sept 2006	Malte.....	28 mai 2014 A
Azerbaïdjan.....	10 sept 2019 AA	Monténégro.....	9 juil 2009
Bulgarie	25 janv 2007	Norvège	24 févr 2010 AA
Canada	26 avr 2018	Pays-Bas (Royaume des) ²	14 avr 2009 A
Chypre	15 févr 2017 A	Pologne	11 janv 2012
Croatie	11 févr 2009	Portugal.....	9 mars 2012 AA
Danemark ¹	25 juil 2017 AA	République de Moldova.....	10 déc 2018 A
Espagne.....	6 avr 2009 A	République tchèque	18 avr 2007 A
Estonie	12 avr 2010	Roumanie.....	3 mai 2016 A
Finlande	19 févr 2014 A	Serbie	21 mars 2016
France	22 nov 2011 AA	Slovaquie	29 mai 2008 A
Grèce.....	2 nov 2018	Slovénie	25 mars 2014
Hongrie	29 mai 2009 AA	Suède	30 mars 2006
Italie	18 juil 2016	Suisse	15 mars 2013 A
Lettonie.....	23 mars 2016	Ukraine	15 déc 2022
Liechtenstein.....	12 mai 2015 A	Union européenne.....	18 janv 2008 AA
Lituanie	22 mars 2011		

Notes:

¹ Avec exclusion territoriale à l'égard des îles Féroé et du Groenland. Voir C.N.419.2017.TREATIES-XXVII.4.c du 25 juillet 2017.

² Pour le Royaume en Europe.